

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 4
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 23 novembre 2021

Vote(s) pour : 46

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 29 novembre 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-11-29-BD-10 :

**Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et l'IUT de Metz et versement d'une subvention pour le Hackathon.**

Rapporteur : Madame Claire ANCEL

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2021,

VU la plaquette de présentation du Hackathon de l'IUT de Metz,

VU la convention d'objectifs et de moyens fournie en annexe,

CONSIDERANT la contribution de l'événement pour la dynamique de l'écosystème d'innovation du territoire et le développement économique,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour le Hackathon de l'IUT de Metz,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Pour extrait conforme  
Metz, le 30 novembre 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-BELLAT

